

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MARS 2017

Convocation : 20 Mars 2017

LE MARDI VINGT HUIT MARS DEUX MIL DIX SEPT, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric

Absents : M. SEILLE François, M. BILLON Michel,

Pouvoirs : M. SEILLE François à Mme BAUER Frédérique, M. BILLON Michel à M. PINEAU Denis.

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. PICHARD Guillaume est élu secrétaire de séance.

### I - Le point sur les travaux :

#### - Renforcement du réseau d'eau à Ossonville :

Le Département ouvre un droit à subvention pour les travaux de renforcement des réseaux d'eau. Le règlement a été voté hier 27 Mars.

Le règlement prévoit un montant plafond subventionnable de 100 000 € HT de travaux, au taux de 20 %.

Par conséquent, le Conseil délibère :

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de renforcement du réseau d'eau du hameau d'OSSONVILLE (Commune d'OUARVILLE), rue du Vivier et de l'extension de la canalisation (afin de supprimer une servitude), rue du Puits pour un montant global y compris la mission de maîtrise d'œuvre de 85 286 € HT, soit 102 343,20 € TTC. Ces travaux comportent :

- l'installation de chantier,
- la suppression de l'existant : trottoirs et chaussée, bordures caniveaux,
- la fourniture et la pose de bordures et caniveaux
- terrassement, révision de la structure et revêtement en béton bitumineux,
- rue du Vivier : renforcement du réseau d'eau potable, remplacement de la canalisation Ø 80 par du Ø 110 sur toute la longueur, montant des travaux : 72 192,00 € HT
- Rue du Puits : extension du réseau d'eau : 7 679,00 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre : 5 415,00 € HT

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention de 15 521 € soit 20 % de 77 607 € HT, montant des travaux portant sur la rue du Vivier, et la mission de maîtrise d'œuvre.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Département	15 521,00	20 %
Autofinancement	86 822,20 €	
Coût total	102 343,20 €	

Une dérogation pour commencer les travaux avant obtention de l'arrêté attributif de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental.

- **Aménagement de la salle des 4 Vents : validation du projet**

M. le Maire présente le plan d'aménagement des sanitaires et de l'entrée de la salle des 4 Vents, dans le cadre des travaux AD'AP. Une dernière modification est suggérée par le rajout si possible d'un urinoir, car les jours de grande affluence (type loto), l'équipement en sanitaires est insuffisant.

Si cette modification n'est pas possible, le Conseil approuve le plan tel que présenté.

- **Aménagement Cabinet Médical : validation du projet**

M. le Maire présente le plan d'aménagement du cabinet médical, situé rue de Chartres, dans le cadre des travaux AD'AP.

Le projet est validé tel que présenté.

- **Mare de la rue d'Orléans :**

Pour information l'opération de l'aménagement de la mare de la rue d'Orléans recevra une attribution de subvention par la Région de 52 700 €, par le Conseil Départemental 39 957 €, sur la réserve parlementaire de M. VIGIER, député 10 000 €.

La date de l'inauguration sera proposée au Conseil Régional le Samedi 13 mai 2017 à 10 h 00.

**II - Budget Principal :**

**2-1 Examen et approbation du Compte Administratif 2016**

Sous la présidence de M. Michel VEILLARD, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2016 en concordance avec le compte de gestion du Percepteur.

Les résultats de l'exercice sont :

en section d'exploitation un excédent de 1 075 594,16 €

en section d'investissement un déficit de 168 930,25 €

dont Dépenses reportées : 50 000 €

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 856 663,91 €

- R 001 : déficit d'investissement reporté : 168 930,25€

Dépenses reportées : 50 000 €

- R 1068 : comblement du déficit : 218 930,25 €

**2-2 Examen et vote du Budget Primitif 2017**

En Section de Fonctionnement :

Examen des subventions :

♦ Une subvention d'exploitation de 30 000 € sera versée au budget de l'assainissement.

. Subventions accordées aux Associations de la Commune et autres organismes :

♦ une subvention de 6 300 € sera versée au CCAS entre autre pour participation de la commune, aux mises aux normes des systèmes d'assainissement individuel dans les hameaux.

. Le montant de la subvention octroyée aux Associations communales reste fixé à 250 € pour l'année. Les bilans N-1 seront réclamés dès le vote du budget et seront à fournir avant le 30 Novembre de l'année en cours, dernier délai. Au-delà de cette date, les subventions ne seront plus versées.

Les recettes :

. Reversement par la CCCB au bénéfice de la commune pour charges et recettes transférées : inchangée 56 391 €.

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 1987 :

Taxe d'habitation : 7,18 %

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties : 9,50 %

Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : 16,53 %

Le produit attendu pour 2017 s'élève à 166 673 €.

Les dotations de l'Etat n'étant pas encore connues, les chiffres de 2016 sont reportés.

Malgré la baisse des dotations, le montant de la réserve s'élève à 607 008 €.

Des organismes bancaires seront contactés afin de réaliser un emprunt pour les travaux de l'intérieur de l'Eglise.

M. le Maire donne le détail des investissements présenté lors d'un conseil antérieur :

Compte	Libellé compte	Reports sur 2017	Prévision 2017
001	Déficit reporté		168 930.25
16	Capital des emprunts		24 000.00
202	Révision PLU		3 000.00
2031	Etude création nouveau cabinet médical		6 500.00
204	Participation acquis. terrain gendarmerie Voves		2 182.00
215101	Borne WIFI Bibliothèque		5 000.00
2111	Acquisitions terrains + frais notariaux (Jardins Bavant, Bigot)		7 000.00
2111	Réservation terrain Résidence Grenier à Blé + fais notariaux		36 000.00
21568	Aménagement de la mare rue d'Orléans + Honoraires divers	40 000.00	
21578	Matériel et outillage servi. Technique	10 000.00	5 000.00
2158	Equipement divers (pancartage)		10 000.00
218101/217	Réalisation 1 Phase ADAP - Aménagements S4V+ Psycho)		41 400.00
218101/217	1ère année Maîtrise d'œuvre ADAP SEMICHON		3 600.00
2184	Equipement salle des fêtes (lave-vaisselle/divers)		7 000.00
2188	Fonds de livres bibliothèque		2 000.00
231308	Réfection Intérieure de l'église (2 tranches)		427 000.00
231308	MO 2017 SEMICHON		52 700.00
2313	Grosses réparations Moulin		10 000.00
231518/065	Trottoirs OSSONVILLE AMO		1 200.00
231519/065	Réfection Trottoirs Rue d'Orléans MO		163 000.00
231519/065	Trottoirs Rue d'Orléans AMO		1 600.00
231519/065	Trottoirs Rue d'Orléans MO		6 000.00
		50 000.00	983 112.25
		<b>1 033 112.25</b>	

Le Conseil approuve les inscriptions budgétaires d'investissement telles que proposées.

Le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif 2017 équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 1 480 159 € - en section d'investissement à 1 033 112 €.

### III - Budgets annexes eau et assainissement :

#### BUDGET DE L'EAU

### **3-1 Approbation du Compte Administratif 2016**

Les résultats du Compte Administratif 2016 ont été examinés lors du dernier conseil.

Sous la présidence de M. Michel VEILLARD, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2016 en concordance avec le compte de gestion du Percepteur.

Les résultats de l'exercice sont :

- en section d'exploitation, un excédent de 31 863,82 €
- en section d'investissement un excédent de 73 233,92 €

Crédits reportés : sans objet

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 001 : excédent d'investissement : 73 233,92 €
- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 31 863,82 €
- R 1068 : comblement du déficit : sans objet.

### **3-2 Vote du budget de l'eau 2017**

. Examen du BP 2017

Suite à la réunion de la CCCB portant sur les budgets, M. le Maire informe que l'achat de l'eau au SIEAP et la redevance d'interconnexion, suite à la fusion des 3 communautés de communes (Voves, Orgères, Janville) se voient assujettis à la TVA, (la Communauté de Communes de Janville étant auparavant assujettie à la TVA, la TVA est appliquée aux autres Com.Com).

Par conséquent, après examen du budget, M. le Maire propose de maintenir les bases de calcul pour l'achat et la vente de l'eau et de maintenir le tarif de l'eau à 1,25 € malgré cette augmentation. L'excédent dégagé sur le service de l'eau pouvant l'absorber.

Le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif 2017 équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 111 788 € - en section d'investissement à 118 529 €.

#### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

### **3-3 Approbation du Compte Administratif 2016**

Les résultats du Compte Administratif 2016 ont été examinés lors du dernier conseil.

Sous la présidence de M. Michel VEILLARD, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2016 en concordance avec le compte de gestion du Percepteur.

Les résultats de l'exercice sont :

- en section d'exploitation un excédent de : 25 046,39 €
  - en section d'investissement un excédent de : 172 781,35 €
- Crédits reportés : 6 000 €

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 25 046,39 €
- R 001 : excédent d'investissement reporté : 172 781,35 €
- R 1068 : comblement du déficit : sans objet.

### **3-4 Vote du Budget de l'assainissement 2017**

La base de calcul pour la vente de l'eau assainie est estimée à 16 000 m<sup>3</sup>. Afin de prévoir l'avenir et maintenir les tarifs actuels, une subvention d'exploitation de la commune est inscrite au budget de l'assainissement pour 30 000 €.

Le tarif de l'assainissement reste inchangé à 1,97 €

Le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif de l'assainissement 2017 équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 134 580 € - en section d'investissement à 228 233 €.

#### **IV - Planning d'exécution des Investissements 2017**

- **AD'AP :**

. Salle des 4 Vents : les travaux devront être réalisés entre le 15 /07 et le 25/08. Aucune location n'est prévue pendant cette période et aucune location ne doit être prise à partir de maintenant pour cette période.

. Cabinet médical rue de Chartres : contacter la locataire pour déterminer des dates d'intervention.

- **Réfection intérieure de l'Eglise :**

. La consultation est à lancer dès maintenant pour débiter les travaux à l'automne.

- **Réfection des trottoirs de la Rue d'Orléans :**

. La prochaine étape est le lancement de la consultation pour réalisation des travaux à la rentrée de septembre.

. Devis de Maîtrise d'œuvre : la proposition de M. FAUCONNIER, du bureau d'études DIF CONCEPTION est validée pour un montant de 7 524,00 € HT soit 9 028,80 € TTC.

- **Cabinet médical (résidence du grenier à blé) :**

. L'étude du projet se poursuit, avec ou sans la Communauté de Communes Cœur de Beauce (ce type de projet retient l'attention de la CCCB mais ne fait pas partie de ses priorités pour le moment). L'achat du terrain est inscrit au budget, et sera réalisé cette année.

#### **V - Bilan zéro phyto: quelles actions, matériels à mettre en œuvre**

M. le Maire et M. Pinguenet ont assisté à la réunion le 24 mars dernier en mairie de Réclainville, à la restitution du rapport « zéro phyto » par le bureau d'étude ASCONIT.

Il en ressort qu'il ne sera pas facile, ni gratuit de remplacer les produits phytosanitaires.

Des préconisations ont été données :

- définir des zones de priorité d'entretien (prestige, confort, friche...)
- définir les moyens à mettre en œuvre : binage, paillage, produits bio, rotofil ....

Une information de la population sera faite via le OUARVILLE-INFOS.

#### **VI - Projet éolien Volkswind**

M. le Maire informe les Conseillers du projet d'extension du parc éolien de Louville la Chenard et de la proposition de Volkswind d'implanter deux éoliennes sur OUARVILLE.

Actuellement, le parc est composé de 18 éoliennes.

Sont en cours de construction 6 éoliennes.

Le prochain projet comporte 13 nouvelles éoliennes dont 2 sur Ouarville (entre Auvilliers et Ouarville), et 2 en limite des deux communes, sur Louville.

M. le Maire rappelle que l'implantation d'éoliennes, si les propriétaires fonciers acceptent de les recevoir sur leur terre, ont des retombées économiques intéressantes pour les communes.

Pour 2 éoliennes :

- Taxe foncière : 2 470 €/An
- Redevance de servitude : utilisation des chemins : 21 600 €/An

Soit un total de 24 070 €/an avec un engagement sur 20 ans.

M. le Maire propose de demander à Volkswind, l'étude d'implantation de 4 éoliennes.

Après débat, le projet est passé au vote :

- 9 voix POUR (8 voix +1 pouvoir),
- 3 voix CONTRE (2 voix + 1 pouvoir),
- 2 ABSTENTIONS

Par 9 voix POUR, le Conseil autorise la Sté VOLKSWIND à poursuivre l'étude d'implantation de 4 éoliennes sur le territoire communal.

Par ailleurs, il est précisé que tout au long du développement du projet, la commune devra émettre son avis.

## **VII - Echange de terrain Commune/Particulier : délibération confiant l'acte à la SCP PIPEREL-BOUITILLIER/VELLARD.**

M. le Maire rappelle les modalités d'échanges de terrain entre M. PINGUENET et la Commune pour mise à disposition de la CCCB, afin d'y construire un restaurant scolaire :

Les parcelles concernées :

- pour M. PINGUENET : parcelle cadastrée YN13 d'une superficie de 835 m<sup>2</sup>
- pour la Commune : parcelle ZX 28 et ZX 57 (ancien chemin communal) d'une superficie de 4 160 m<sup>2</sup>.

. Après accord des deux parties, la division des parcelles a été réalisée par Axis Conseil.

Afin de poursuivre la procédure d'échange, le Conseil Municipal décide :

- . de confier l'établissement de l'acte à l'office notarial PIPEREL et VELLARD de Voves.
- . M. le Maire est autorisé à signer cet acte.

## **VIII- Questions diverses**

### **❶ Information concernant l'installation de Commerçants ambulants à Ouarville :**

M. le Maire rappelle que des commerçants ambulants ont été autorisés à s'installer sur la commune :

Lundi 17 h 00 - 21 h 00 : marchand de pizzas (M. PICHUEQUE)

Jeu 14 h 00 - 19 h 00 : marchand de légumes (M. COLIGNON)

Jeu 17 h 00 - 21 h 00 : marchande plats préparés (Mme SANTUS)

Un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sera établi pour chacun d'eux. Il précisera que cette autorisation est donnée pour un an et à titre précaire et gratuitement pour cette année 2017. Une redevance sera définie à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année.

### **❷ Permanence au bureau de vote**

Les tours de garde à l'urne sont définies :

Elections PRÉSIDENTIELLES du 23 avril 2017 : **1<sup>er</sup> tour**

1 - 2 h 15' ☞ 8 h 00 – 10 h 15 : M. DUBIEF - M. ORSINI - Mme AGOSTO

2 - 2 h 15' ☞ 10 h 15 – 12 h 30 : M. VEILLARD - M. MINARD - M BILLON

3 - 2 h 00' ☞ 12 h 30 – 14 h 30 : Mme BAUER - M. PINEAU - M. SEILLE

4 - 2 h 15' ☞ 14 h 30 – 16 h 45 : M. PICHARD - M. BODA - M. BESNARD

5 - 2 h 15' ☞ 16 h 45 – 19 h 00 : M. PINGUENET - M. CLAVIER – M. RIDET

Elections PRÉSIDENTIELLES du 7 Mai 2017 : **2<sup>ème</sup> tour**

1 - 2 h 15' ☞ 8 h 00 – 10 h 15 : M. PINGUENET - M. CLAVIER - M. RIDET

2 - 2 h 15' ☞ 10 h 15 – 12 h 30 : M. DUBIEF - M. ORSINI - Mme AGOSTO

3 - 2 h 00' ☞ 12 h 30 – 14 h 30 : M. VEILLARD - M. MINARD - M BILLON

4 - 2 h 15' ☞ 14 h 30 – 16 h 45 : Mme BAUER - M. PINEAU - M. SEILLE

5 - 2 h 15' ☞ 16 h 45 – 19 h 00 : M. PICHARD - M. BODA - M. BESNARD

Circulaire ministérielle du 17 janvier 2017 :

M. le Maire rappelle que :

Chaque bureau de vote est composé d'un président et au moins deux assesseurs.

Les bureaux de vote sont présidés par les Maires, leurs adjoints et les Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et à défaut parmi les électeurs de la Commune.

Cette liste doit être affichée sur le lieu du vote.

En cas d'absence, il est impératif d'en avvertir le Maire suffisamment tôt, afin de désigner un autre assesseur pour compléter les bureaux.

### ③ Attribution d'anciens bureaux d'école

Le Conseil Municipal a proposé à la vente d'anciens bureaux d'école : 5 grands, 1 petit.

Les conditions de vente étant les suivantes :

- Prix : 50 € le bureau
- S'inscrire en mairie du 15 février au 15 mars.
- Attribution par tirage au sort en cas de demande supérieure à l'offre.

Six personnes ont déposé une option.

Le nombre de demande correspondant à l'offre, il est attribué un bureau à chacun des demandeurs.

### ④ Bibliothèque : convention de partenariat avec la BDEL

La dernière convention étant arrivée à son terme, il est nécessaire de renouveler le partenariat triennal entre la Bibliothèque Départementale et la Commune pour les années 2017 à 2020.

M. PICHARD, responsable du suivi de ce service, expose les conditions de ce partenariat et précise qu'à partir de 2017, la Commune devra s'acquitter du droit annuel d'utilisation du système informatique de gestion de la bibliothèque, d'un montant de 300 €, droit acquitté jusqu'à présent par le Département.

Le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention.

M. le Maire est autorisé à la signer.

### ⑤ Information création d'une chorale par M. LUCIGNY

M. le Maire informe que M. Jean-Michaël LUCIGNY, par ailleurs chanteur lyrique, a souhaité créer une chorale à Ouarville.

La procédure administrative afin de créer une association loi 1901 est en cours.

L'association s'appellera ORPHEON BELSA.

L'Adhésion est fixée à 20 €/An + 6 € par séance.

La petite salle des 4 Vents, est mise à disposition de cette association, les jeudis de 20 h 30 à 22 h 00.

### ⑥ Demande de prêt de tables et chaises à une Association de Trancrainville.

La Commune de Trancrainville organise le 1<sup>er</sup> juillet prochain une manifestation sportive et sollicite de la commune d'Ouarville le prêt de ses tables et chaises pliantes.

Compte tenu de la kermesse de l'école la veille et du besoin en tables et chaises, la Conseil accepte de prêter celles non utilisées.

### ⑦ Nomination du nouveau Préfet d'Eure et Loir à compter du 13 mars 2017 :

Mme Sophie BROCAS

### ⑧ Remerciements :

- Remerciements de Patrick CORDEAU et de ses enfants pour l'envoi de fleurs et des nombreuses marques de sympathie de la part de tous, lors du décès de Marie-Odile CORDEAU.

- Service Préfectoraux : Mme la sous-Préfète a transmis ses condoléances à M. CORDEAU et au Conseil Municipal.

- Remerciements de Denis et Micheline PINEAU pour l'envoi de fleurs lors des obsèques de la Maman de Micheline.

### 🕒 Précisions :

Suite au décès de Mme CORDEAU Marie-Odile, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du CCAS.

Par conséquent, il est procédé à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration.

Après vote à bulletin secret,

Est proclamé membre du conseil d'administration, en remplacement de Mme CORDEAU :

- Mme Claude AGOSTO.

Par ailleurs, le Conseil Municipal étant désormais composé de 14 membres, le nouveau quorum est fixé à 8.

### TOUR DE TABLE :

- Projet de lotissement : M. Besnard suggère de relancer rapidement un projet de lotissement sur la 2<sup>ème</sup> zone définie au PLU.

- Il est signalé que des motos et vélos rentrent sur le site de la salle des 4 Vents alors que c'est interdit.

- Spectacle proposé par la troupe théâtrale de SOURS «les Quiproquos ».

Les dates indiquées ne convenant pas, le Conseil décide d'annuler cette animation pour cette année.

La séance est levée à 23 heures.

Prochain Conseil : MARDI 25 AVRIL 2017

Copie intégrale.

Le Maire

Jean-Michel DUBIEF